

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : CryoStor CS2; CryoStor CS5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel, réservé à un usage professionnel.
Utilisation de la substance/mélange : Conservation de matériel biologique à très basse température.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Toute utilisation non spécifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BioLife Solutions, LLC
3303 Monte Villa Parkway
Suite 310
Bothell, WA 98021 United States of America
Tel.: +1 (425) 402-1400 (Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, heure du Pacifique)
Email: info@biolifesolutions.com

For Distributor Use Only:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +1 (866) 424-6543 (Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, heure du Pacifique)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49933 Angers	+33 2 41 48 21 21	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro fournit les coordonnées de tous les centres antipoison Français. Ces centres de poison et de toxicovigilance fournissent une assistance médicale gratuite (hors frais d'appel), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
France	Centre antipoison de Bordeaux GH Pellegrin	33076 Bordeaux	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre antipoison de Lyon Service Hospitalo-Universitaire de Pharmacotoxicologie (SHUPT), Site Lacassagne	162, avenue Lacassagne 69424 Lyon	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre antipoison de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre antipoison de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre antipoison région Occitanie Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac TSA 40031 31059 Toulouse	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre antipoison de Lille CHU de Lille	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille	0 800 59 59 59 +33 3 20 44 44 44	
France	Centre antipoison de Nancy CHRU de Nancy, Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54000 Nancy	+33 3 83 22 50 50	

CryoStor® CS2; CryoStor® CS5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : L'exposition peut aggraver des affections oculaires, cutanées ou respiratoires préexistantes. Le DMSO pénètre facilement la peau et peut accroître la vitesse d'absorption cutanée de substances capables de traverser la barrière cutanée.

Ne contient aucune substance PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH.

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sucrose substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	N° CAS: 57-50-1 N° CE: 200-334-9	0,1 – 1	Non classé
Sodium hydroxide substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N° Index: 011-002-00-6	0,1 - 1	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318

CryoStor® CS2; CryoStor® CS5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Potassium hydroxide substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 N° Index: 019-002-00-8	0,168	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1A, H314
Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
Sodium hydroxide	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N° Index: 011-002-00-6	(0,5 ≤ C < 2) Eye Irrit. 2; H319 (0,5 ≤ C < 2) Skin Irrit. 2; H315 (2 ≤ C < 5) Skin Corr. 1B; H314 (5 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A; H314	
Potassium hydroxide	N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 N° Index: 019-002-00-8	(0,5 ≤ C < 2) Eye Irrit. 2; H319 (0,5 ≤ C < 2) Skin Irrit. 2; H315 (2 ≤ C < 5) Skin Corr. 1B; H314 (5 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1A; H314	

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été retenus en tant qu'informations commerciales confidentielles.

Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: L'exposition peut aggraver des affections oculaires, cutanées ou respiratoires préexistantes.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Le DMSO pénètre facilement la peau et peut augmenter la vitesse d'absorption cutanée de substances capables de traverser la barrière cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable.
Moyens d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Le produit n'est pas inflammable.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. EN 469.
------------------------------	---

CryoStor® CS2; CryoStor® CS5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ecarter toute source d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Réducteurs puissants. Acides organiques et minéraux halogénés. Bromure de méthyle. Hydrure de sodium. Halogénures. Sels métalliques d'oxoacides. Sels métalliques. Zinc. Acier. Certains plastiques. Chlorures d'acides. Composés du bore. Anhydride maléique. Substances réagissant avec l'eau. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
Température de stockage : 2 – 8 °C
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Ne pas réutiliser des récipients vides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Sucrose (57-50-1)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Saccharose
-----------	------------

CryoStor® CS2; CryoStor® CS5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Sucrose (57-50-1)	
VME [mg/m³]	10 mg/m³
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 6443, 2022; Outil65)
Sodium hydroxide (1310-73-2)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium (hydroxyde de) (Hydroxyde de sodium)
VME [mg/m³]	2 mg/m³
VLE [mg/m³]	2 mg/m³
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 6443, 2022; Outil65)
Potassium hydroxide (1310-58-3)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Potassium (hydroxyde de)
VLE [mg/m³]	2 mg/m³
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Éviter toute exposition inutile.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN 166.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains:

Porter des gants de protection. Portez des gants imperméables à l'eau. Néoprène. Caoutchouc au butyle. EN 374.

CryoStor® CS2; CryoStor® CS5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si nécessaire, utiliser un respirateur purificateur d'air avec des cartouches de vapeurs organiques et un préfiltre poussières / brouillard. EN 136/140.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore ou légèrement jaune
Apparence	: Clair
Odeur	: Légère odeur
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 7,5 – 7,7
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Log Kow	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
La taille des particules	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme des particules	: Non applicable
Rapport hauteur / largeur des particules	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique des particules	: Non applicable
Poussière de particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

CryoStor® CS2; CryoStor® CS5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Réducteurs puissants. Acides organiques et minéraux halogénés. Bromure de méthyle. Hydrure de sodium. Halogénures. Sels métalliques d'oxoacides. Sels métalliques. Zinc. Acier. Certains plastiques. Chlorures d'acides. Composés du bore. Anhydride maléique. Substances réagissant avec l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sucrose (57-50-1)	
DL50 Orale rat	29700 mg/kg

Potassium hydroxide (1310-58-3)	
DL50 Orale rat	333 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 7,5 – 7,7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 7,5 – 7,7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sodium hydroxide (1310-73-2)	
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	50 ppm

Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-----------------------	--

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.
--	---

CryoStor® CS2; CryoStor® CS5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sodium hydroxide (1310-73-2)	
CL50 poisson	> 84 mg/l
EC50 crustacés	40,4 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Ceriodaphnia sp.
CEr50 algues	240 mg/l

Potassium hydroxide (1310-58-3)	
CL50 poisson	80 mg/l
EC50 crustacés	660 mg/l
CEr50 algues	1337 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

CryoStor CS2; CryoStor CS5	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CryoStor CS2; CryoStor CS5	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Sodium hydroxide (1310-73-2)	
Log Pow	-0,3

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Sucrose (57-50-1)	Cette substance ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.
Sodium hydroxide (1310-73-2)	Cette substance ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.
Potassium hydroxide (1310-58-3)	Cette substance ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Informations Complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

CryoStor® CS2; CryoStor® CS5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu ou le contenant conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Informations Complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non réglementé
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé
N° ONU (IATA)	: Non réglementé
N° ONU (ADN)	: Non réglementé
N° ONU (RID)	: Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé
Nom d'expédition (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non réglementé
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non réglementé
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non réglementé
--	------------------

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non réglementé
---	------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non réglementé
---	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (RID)	: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

CryoStor® CS2; CryoStor® CS5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Substance (s) non soumise au règlement (CE) n° No 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1	1.3. Informations sur le fournisseur	Modifié	
Abréviations et acronymes:			
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists		
ADN	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways		
ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road		
ETA	Acute Toxicity Estimate		
FBC	Facteur de bioconcentration		
VLB	Valeur limite biologique		
BOD	Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)		
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service		
CLP	Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008		
COD	Demande chimique en oxygène (DCO)		
CSA	Évaluation de la sécurité chimique		
DMEL	Derived Minimal Effect level		
DNEL	Dose dérivée sans effet		
N° CE	Numéro de la Communauté européenne		
CE50	Median effective concentration		
PE	Endocrine disruptor		

CryoStor® CS2; CryoStor® CS5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
EN	Norme européenne
EWC	Catalogue Européen des Déchets
CIRC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
CL50	Median lethal concentration
LD50	Median lethal dose
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
Log Kow	Partition coefficient n-octanol/water (Log Kow)
Log Pow	Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow)
MAK	maximum workplace concentration
NOAEC	No-Observed Adverse Effect Concentration
NOAEL	No-Observed Adverse Effect Level
NOEC	No-Observed Effect Concentration
N.O.S.	Not Otherwise Specified
OCDE	Organisation for Economic Co-operation and Development
VLE	Limite d'exposition professionnelle
OSHA	Occupational Safety Health Administration
PBT	Persistent Bioaccumulative Toxic
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
PPE	Équipements de protection individuelle
RID	Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d' épuración
FT	Fonction technique
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Median Tolerance Limit
TWA	Time Weighted Average
COV	Volatile Organic Compounds
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative
UFI	Unique Formula Identifier

Sources des données : Résultat d'essais internes de la société. Informations sur le fabricant.
Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1

CryoStor® CS2; CryoStor® CS5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A	
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Signature Manifest

Document Number: SDS-0041

Revision: 01

Title: CryoStor CS2; CS5 Safety Data Sheet (French)

Effective Date: 06 Oct 2026

All dates and times are in US/Pacific.

CryoStor CS2; CS5 Safety Data Sheet (French)

Collaboration Step

Name/Signature	Title	Date	Meaning/Reason
Michele Haler (MHALER)	Quality Engineer	24 Sep 2026, 03:10:09 PM	Complete

Department Approval

Name/Signature	Title	Date	Meaning/Reason
Matthew Selley (MSELLEY)	Director Aseptic Form & Fill	25 Sep 2026, 02:18:46 PM	Approved

Quality Approval

Name/Signature	Title	Date	Meaning/Reason
Brittany Bentcover (BBENTCOVER)	Director of Quality - Media	25 Sep 2026, 03:53:44 PM	Approved

Training Approval

Name/Signature	Title	Date	Meaning/Reason
Misti Long (MLONG)	QA Specialist I	25 Sep 2026, 04:33:45 PM	Approved

Document Control Approval

Name/Signature	Title	Date	Meaning/Reason
Misti Long (MLONG)	QA Specialist I	25 Sep 2026, 04:46:04 PM	Approved

Notification

Name/Signature	Title	Date	Meaning/Reason
Michele Haler (MHALER)	Quality Engineer	25 Sep 2026, 04:46:04 PM	Email Sent